



Arnaque xxxxxx Coordonnées bancaires inexploitables

Par **JCDR**, le **29/01/2014** à **09:10**

[fluo]bonjour[/fluo]
Lors du basculement de l'ordre de prélèvement des factures en mode SEPA, les employés incompetents de xxxxxx ont commis des erreurs sur les coordonnées bancaires de plusieurs clients, entrainant le rejet des prélèvements par les banques, alors qu'avant le mode SEPA tous les prélèvements se passaient très bien sur ces comptes. Au lieu d'identifier l'erreur chez lui ou de redemander aux clients concernés de vérifier si leurs coordonnées saisies par le personnel de xxxxxx sont exactes ou non, xxxxxx s'est contenté de couper les lignes des abonnés concernés et de les pénaliser en leur facturant sur les factures de décembre et à venir sur les factures de janvier des «Intérêts de retard d'un montant de 7,5 euros/mois».
Les rares clients qui ont eu l'amabilité de signaler à xxxxxx cette erreur qui provient de ses employés et demandé le remboursement des intérêts de retard, se sont heurtés au refus de xxxxxx qui rejette la faute sur les banques, sans fournir de preuves aux clients, alors que chaque client fourni un RIB à xxxxxx et ce sont les employés de ce dernier qui rentrent les informations bancaires des clients dans leurs bases de données.
En parlant de cette arnaque autour de moi, je viens de constater qu'une autre personne de mon entourage professionnel a aussi été victime de cette arnaque de la part de xxxxxx, mais nous pensons que nous sommes des milliers en France. Nous demandons donc à toutes les personnes à qui xxxxxx à signaler aux mois de décembre et janvier que leurs prélèvements ont été refusés par leur banque de se signaler pour se faire rembourser des intérêts de retard et même demander un dédommagement à cet opérateur, même si je pense que nous ne sommes pas à 15 euros prêt, mais c'est juste par principe de justice. Il faut savoir que cette arnaque peut rapporter gros, vu le nombre de clients de cet opérateur, qui refuse de balayer devant sa porte. Que puis-je faire comme action contre cet opérateur ?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **29/01/2014** à **09:47**

Bonjour,
Déjà commencer par bannir le mot arnaque de votre vocabulaire.
C'est le synonyme d'une qualification délictuelle, ce qui suppose une intention volontaire de tromperie, une manœuvre astucieuse, un abus de faiblesse..
Chaque fois que vous faites une erreur vous ne commettez pas une arnaque.